

DECLARATION DE VOL OU DE TENTATIVE DE VOL

réInventons / notre métier



Ce document, une fois complété, est à envoyer par lettre recommandée à votre assureur dans les 2 jours ouvrés suivants le sinistre.

Retrouvez le numéro de votre contrat sur https://client.axa.fr ou en contactant votre Conseiller AXA. Ses coordonnées se retrouvent facilement sur le site www.axa.fr en cliquant en haut à droite des pages sur : « Recherchez un conseiller ».	Nom et prénom de l'assuré
	Adresse de l'assuré
	N° de téléphone où l'on peut vous joindre
	Email
	N° contrat d'assurance

Vous êtes

propriétaire occupant	<input type="checkbox"/>
propriétaire non occupant	<input type="checkbox"/>
locataire	<input type="checkbox"/>
copropriétaire occupant	<input type="checkbox"/>
copropriétaire non occupant	<input type="checkbox"/>
gestionnaire d'immeuble	<input type="checkbox"/>

d'un(e)	maison	<input type="checkbox"/>
	appartement	<input type="checkbox"/>
	commerce	<input type="checkbox"/>
	immeuble	<input type="checkbox"/>

A quel jour et à quelle heure le sinistre est-il survenu : le / / 20..... àheures.

Quand a-t-il été découvert ?

Par qui et de quelle manière ?

De quelle façon le voleur a-t-il pénétré dans le bâtiment, le local où le vol a été commis ?

Existe-t-il des marques d'effraction ? Non Si Oui Lesquelles :

Avez-vous déposé plainte ? Non Si Oui (joindre une copie du récépissé de plainte)

**DECLARATION DE VOL
OU DE TENTATIVE DE VOL**

réInventons / notre métier



Dommages Immobiliers (*) éventuels	
Nature des dommages	Estimation des dommages
	€
	€
	€
	€
	€
Coût estimé des dommages	€

Avez-vous l'intention d'exécuter les réparations vous-même ? Non Oui
Souhaitez-vous faire appel à l'une de nos entreprises agréées ? Non Oui

Fait à Le/...../.....

Signature

(*) Dommages Immobiliers

Dommages qui altèrent des éléments constitutifs du bâti (porte, porte-fenêtre, mur, toiture, vitrage,).

Par exemple : serrure forcée, porte d'entrée fracturée, trou dans la couverture, mur endommagé, vitre brisée....